

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** est interpellé par l'utilisation de la vidéoprotection à tous crins.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle que l'utilisation des vidéos se réalise dans un cadre bien défini.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle que nous sommes sous le principe de la vidéoprotection et non de la vidéosurveillance.

Il ne s'agirait pas de tomber dans des travers d'utilisation à outrance !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle, que depuis l'ouverture, certaines caméras ne sont pas bien orientées. Seuls les espaces d'accueils des détenus doivent être concernés, les zones exclusivement réservées aux personnels sont à exclure de ce dispositif.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige de la direction la plus grande des prudences.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** rappelle que si l'exploitation des bandes vidéos sert de base à l'établissement de demandes d'explications, la retranscription doit se réaliser dans un format bien particulier.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence** une présence au quotidien.**

Valence le 17/01/2025
Fabrice SALAMONE
Secrétaire Local
UFAP UNSa JUSTICE
CP de Valence